



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 21 :

ADHESION COMMUNALE A
L'ASSOCIATION AMO
« ARCHITECTES ET MAÎTRES
D'OUVRAGES »

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à Mlle MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Application de l'article 17

**DOSSIER N° 21 : ADHESION COMMUNALE A L'ASSOCIATION AMO
« ARCHITECTES ET MAÎTRES D'OUVRAGES »**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

L'association AMO « Architectes et Maîtres d'Ouvrages » existe depuis 1983 sur le plan national et régional. Maîtres d'ouvrages publics et privés, architectes, représentants du monde de l'entreprise composent cette association.

L'approche repose sur l'importance de la relation entre le maître d'ouvrage et l'architecte, la qualité du dialogue entre ces deux acteurs de l'acte de construire étant une condition essentielle de la qualité du processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine. D'une manière plus générale, l'association vise à sensibiliser et former les professionnels de l'acte de bâtir à la culture architecturale et urbanistique.

Sur tous les thèmes relevant de sa compétence, AMO suscite des débats, engage des études, crée des groupes de travail, participe ou initie des actions de formation. Chaque association organise une à deux activités par mois :

- Visites (parcours urbains, réalisations récentes etc.),
- Formations
- Publications.

L'AMO Aquitaine rassemble aujourd'hui 78 membres : **69 membres**

- Collège Maîtres d'œuvre : 41 membres **32 membres**
- Collège Maîtres d'ouvrage : 23 membres (Aquitanis, MESOLIA, CUB etc) **24 membres**
- Collège Industriels : 14 membres. **13 membres**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt que peut représenter l'adhésion à cette association,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

29 voix POUR

1 ABSTENTION (M. ABRIOUX)

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, MME DE DESON, M. ASSERAY, M. PASCAL, M. BARRIER)

Article 1 : Entérine l'adhésion de la commune de LE BOUSCAT à l'association AMO « Architectes et Maîtres d'Ouvrages »,

Article 2 : Autorise le versement de la cotisation annuelle (fixée pour l'année 2013 à 800 euros),

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET